

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 22; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Décembre 1879.

Chronique générale.

SENAT. — La séance d'hier mardi s'est ouverte sous la présidence de M. le comte Rampon.

M. de Larcy monte à la tribune pour protester contre l'expulsion arbitraire des instituteurs congréganistes de la ville d'Alais. L'orateur donne lecture d'un article du seul journal républicain d'Alais, le Drapeau national, article dans lequel la conduite de la municipalité est vivement blâmée.

M. Lepère répond que le conseil municipal est seul juge de la question; la loi de 1850 l'autorise à choisir entre l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïque; c'est contre ce choix que se sont insurgés les frères et amis.

M. Lepère prétend que, pour ce qui est de la prétendue violence apportée à l'expulsion des Frères, « la France n'est pas dupe », et que chacun sait que l'administration use de tous les ménagements.

M. Chesnelong monte à la tribune. — Grand tumulte. — L'orateur dit : « Au-dessus de la question d'Alais, il y a une question plus haute, la guerre à outrance à la religion. » — M. Chesnelong présentera un projet de loi pour protéger les pères de famille contre les radicaux. — M. Jules Ferry répond que les écoles congréganistes sont libres.

LA DISSOLUTION.

La dissolution de la Chambre s'impose dans un avenir très-prochain, c'est-à-dire pour l'été de 1880 au plus tard.

Régulièrement, le mandat de cette Chambre ne se termine qu'au mois d'octobre 1881.

Mais jamais on ne pourra attendre jusque-là.

Les querelles de la présente session sont déjà plus pénibles que les querelles de la session précédente; dès le mois de février 1880, la vie parlementaire va devenir insupportable.

Que cette vie-là dure pendant deux ans encore, c'est impossible!

Si entraînés que soient les hommes qui sont devenus républicains par intérêt, à cause des avantages qu'ils ont su trouver dans le régime actuel, ils en arriveront à avoir peur de la direction que prennent les choses; car, dire qu'ils sont aveuglés ne serait pas juste.

La vérité, c'est qu'ils croient pouvoir marcher ainsi, sans péril, pendant encore un certain nombre de mois.

Ils prolongent la Chambre comme M. Gambetta prolonge le cabinet, parce que l'heure ne leur paraît pas tout à fait favorable.

Avant six mois, ils auront la main forcée par les événements.

Alors, on apprendra que des conciliabules se tiennent entre les modérés du Sénat et M. Gambetta, car l'ex-dictateur sera le véritable organisateur de cette nouvelle comédie, et M. Gambetta, mis par le Président de la République en demeure de constituer un cabinet possible et viable, deviendra ministre dirigeant, pour accomplir son petit 16 mai républicain.

Et il dira : C'est nous qui allons faire marcher la France!

Que sortira-t-il de là?

Suivant un familier du Palais-Bourbon, M. Gambetta ne verrait plus d'autre salut pour la République — lisez pour lui-même — que dans une dissolution dès les premiers jours de l'année prochaine. Son seul objectif serait d'atteindre cette échéance soit avec le cabinet actuel, soit avec un cabinet modifié par des remaniements successifs. Des élections nouvelles préparées par un ministre à ses ordres, en grande partie du moins,

il espérerait faire sortir, non plus dans les villes cette fois, mais dans les campagnes, une sorte de plébiscite sur son nom qui le désignerait forcément à la présidence de la République.

Nous aurions donc d'ici à la dissolution une situation parlementaire toute nouvelle. Chaque ministre serait responsable de sa politique. S'il était frappé par un ordre du jour de défiance, à la suite d'une interpellation, lui seul serait atteint par cet ordre du jour, et les autres membres du cabinet resteraient en place.

Mais, dira-t-on, et M. Grévy, qu'en fait-on? n'existe-t-il plus ou a-t-il abdiqué complètement entre les mains de M. Gambetta?

Voilà précisément où les bruits de l'Élysée viennent faire contre poids aux bruits du Palais-Bourbon.

On affirme dans les régions élyséennes que M. Grévy se rend parfaitement compte des espérances de M. Gambetta; qu'il déclare très-haut qu'il ne consentira pas à la dissolution et se tiendra strictement dans les termes de la Constitution, et pour la révision, et pour les élections nouvelles. Les choses en sont là.

Que sortira-t-il de ce conflit de ces deux présidents « amis », qui nous font plutôt l'effet de se craindre et de se détester cordialement? C'est ce qu'un très-prochain avenir nous dira!

M. Grévy ne voulant pas de crise partielle, M. Le Royer, malgré son voyage en Italie, ne sera pas remplacé; un de ses collègues fera l'intérim de la justice.

La France déclare que l'idée de la dissolution fait des progrès dans les hautes régions républicaines.

M. Louis Blanc est, assure-t-on, résolu plus que jamais à présenter, au nom de ses amis de l'extrême gauche, une proposition d'amnistie plénière. Le dépôt aura lieu avant la fin de la session.

« Nous allons en voir de belles, dit le Constitutionnel, si ce ministère, après le pénible sauvetage de jeudi, tient ses engagements renouvelés.

« Il avoue qu'il y a encore beaucoup à faire. — Mais que leur faut-il donc?

« A coup sûr, le cabinet Waddington a destitué en dix mois plus de fonctionnaires qu'il n'y en eut de destitués depuis 1820 jusqu'en 1879 (Février). On l'encourage à s'animer à cette louable et pacifiante besogne.

« La magistrature était à l'abri de ces coups de foudre capricieux. On brisera les vieilles lois qui la sauvegardent.

« La diplomatie a des appâts; elle est faite pour tenter les convoitises; elle offre un grand nombre de postes qui joignent à la magnificence du titre la succulence du revenu. Par malheur il faut, ici, compter avec des tiers.

« On n'a plus affaire à des populations apathiques, indifférentes ou résignées, qui subissent des fonctionnaires quelconques. »

Le Mot d'Ordre caractérise en ces termes la situation :

« La Chambre se trouve donc dans une impasse, — et la République avec elle. — Il faut en sortir. Comment? Il n'y a que deux moyens de sortir de cette impasse : à reculons ou en pratiquant une brèche. Le recul est impossible, nous l'espérons du moins; va donc pour la brèche. Cette brèche, elle a un nom : c'est le suffrage universel. Il faut que cette Chambre s'évade, et que le peuple, à coups de bulletins de vote, éventre la muraille qu'elle est incapable d'escalader et contre laquelle elle s'obstine à se casser le nez. Faisons de l'impasse une rue, et que de nouveaux mandataires du pays y pénètrent avec l'air et la liberté!

« Tout le monde sent bien que cette Chambre doit disparaître prochainement. Beaucoup escomptent déjà le fameux mo-

« Auditeurs bien modestes que ceux du padre Guido! A cette heure matinale, où il parlait après sa messe, les humbles, les petits, pouvaient seuls l'entendre. Les riches et les heureux se reposaient encore de leurs plaisirs de la veille.

« Emmeline avançait l'heure de son lever, et, quoiqu'elle fût placée sur un échelon élevé de la société, les circonstances de son éducation morale étaient telles, qu'en parlant aux pauvres fidèles romains, le padre Guido tenait justement le langage qu'il fallait à cette enfant aristocratique.

« La chère fille y puisa la foi, la charité et l'amour. En devenant chrétienne, elle fut saisie de l'intrépidité des néophytes et ne voulut pas rester davantage sans raconter à la comtesse ses nouvelles joies.

« Celle-ci se montra assez étonnée, un peu mécontente, mais, à coup sûr, plus accommodante que je n'aurais osé l'espérer. Elle me permit de faire achever l'éducation religieuse de sa fille, avec toutes ses conséquences naturelles, puisque ma « niaiserie » n'avait pas su empêcher ce qui était arrivé, priant seulement qu'on ne lui en rebâtît pas les oreilles.

« Je ne vous pardonnerai que difficilement de m'avoir désobéi toutes deux, conclut-elle; ce n'est le fait ni d'une fille respectueuse, ni d'un serviteur fidèle. Après cela, vous avez des façons d'entendre les choses auxquelles je ne saurais m'habituer;

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

« Elle salua et sortit, sans me regarder, comme une petite princesse qui veut faire de l'autorité. Dans la rue, son bon naturel reprit le dessus.

« Ne me grondez pas, ma bonne Pierrette, me dit-elle; je viens de vous faire de la peine pour mon indocilité... mais si vous saviez comme j'ai été renuée de tout ce que j'ai entrevu là!...

« Mais quoi donc, ma chère enfant?

« Vous n'avez donc pas compris?... Il y a une croyance, un sentiment, quelque chose enfin que je ne connais pas, que je connaîtrai, qui réjouit, qui console, qui peut faire une petite fille heureuse d'une petite fille délaissée!

« Je la regardai avec stupeur. Jamais elle n'avait paru comprendre la froideur de sa mère à son égard, et je l'avais d'ailleurs entretenue dans cette pensée que tous les intérieurs devaient ressembler au sien.

« Je voyais subitement clair en elle. Mes subtilifuges ne l'avaient point abusée; sans accuser jamais, elle avait souffert!

« Que voulez-vous, monsieur!... cela me fit fondre en larmes. Je perdis toute ma prudence, j'oubliai mes promesses. J'embrassai cette enfant avec une tendresse compatissante, comme on embrasse une orpheline, et je me sentis comprise plus que je n'aurais voulu.

« Je ne suis après tout qu'une pauvre fille fort inhabile à remplir la délicate mission qui lui était donnée. A partir de cette matinée, où nous sentîmes, l'enfant et moi, que le mensonge pieux ne servait plus à nous illusionner mutuellement, nous n'eûmes plus rien de secret l'une envers l'autre. Elle me dit que, depuis longtemps déjà, elle devinait être un fardeau pour sa mère et j'avouai que tous mes efforts tendaient inutilement, hélas! à modifier cette impression.

« Un fardeau, pourquoi?... Emmeline ne pouvait encore s'en rendre compte. Un peu plus tard, en devenant jeune fille elle-même, elle comprit que la jeunesse fuyante de la comtesse s'irritait de cette compromettante maternité.

« Ce ne fut cependant qu'à la fin de l'hiver que M^{lle} d'Anglejean, tout à fait décidée à ne plus s'embarasser d'une fille de quinze ans bientôt, parla de la laisser en Italie dans une maison d'éducation.

« Emmeline ne vit qu'une chose dans ce projet, c'est qu'il faudrait se séparer de moi, et son désespoir fut immense.

« Qu'à cela ne tienne, dit la comtesse, Pier-

rette entrera au pensionnat comme attachée à ton service.

« Je dus déclarer que je ne saurais accepter cet arrangement, ne voulant pas demeurer un temps indéterminé à l'étranger, tandis que l'âge et la santé de ma vieille mère me causaient des inquiétudes.

« Emmeline me sauta au cou en me suppliant de ne pas l'abandonner, de l'emmener avec moi.

« Vous êtes folle! dit la comtesse; si Pierrette retournait aux Accroches, vous voudriez aussi l'y suivre, sans doute?

« Oh! oui!... fit Emmeline avec joie.

« Quelques jours après, la comtesse parut remarquer que sa fille était pâle, manquait de gaieté et d'appétit.

« Emmenez-la à la campagne, me dit-elle; moi, je pars pour Saint-Petersbourg.

« Ce fut le début de l'existence nouvelle d'Emmeline. Il sembla dès lors qu'elle m'appartint davantage; son affection s'en accrut, et peut-être aussi ce qu'on appelle mon dévouement.

« Nous allâmes prendre congé du vieux prêtre italien. Il avait tenu sa promesse, comme Emmeline la sienne; il n'avait point voulu l'instruire sans l'assentiment de sa mère, mais souvent il la reconnaissait parmi ses auditeurs, sa parole se faisait plus chaude et plus claire, et il priait Dieu de faire son œuvre dans cette âme innocente.

ment psychologique, et c'est M. Bardoux, avec son projet sur le scrutin de liste, qui doit donner le premier coup de sèpe. On attend ce premier coup; et le plus tôt qu'il sera porté sera le meilleur.

Malheureusement, il est quelqu'un qui ne trouve pas que le moment soit venu, et qui préfère demeurer quelque temps encore dans l'impasse. Ce quelqu'un, c'est M. Gambetta. Le vote de jeudi a encore eu cet heureux résultat de bien dessiner la situation et de mettre en pleine lumière la réserve et la politique de celui qui n'est encore que président de la Chambre.

Personnellement, M. Gambetta, avec sa politique d'attente, a donc remporté un sérieux avantage: les naïfs souteneurs du ministère ne tarderont pas à s'en apercevoir.

Voici, en effet, ce qui va se passer: à la faveur du replâtrage ministériel, le grand travail gambettiste qui s'étend sur tout: administration, police, finances, armée, fonctionnaires, comités de travaux; ce travail ténébreux et puissant qui organise un gouvernement quasi-occulte, en dessous du gouvernement ostensible, et qui doit, avant peu, mettre toute la France dans les mains de l'ex-dictateur, ce travail, plus césarien que républicain, certes, va s'élaborer et se terminer lentement, sûrement, patiemment.

Quand le réseau sera complet, quand tout le pays républicain sera inextricablement enlacé, M. Gambetta soufflera sur le Waddington et ses pareils, prendra vigoureusement la présidence du conseil, convoquera les électeurs et formera une Chambre qui n'aura rien à envier sous le rapport de la domesticité au Corps législatif de l'Empire.

Tel est le plan gambettiste dont le vote de jeudi, à l'insu de ceux qui l'ont émis, n'est que le prologue. Nous voilà avertis; à nous d'aviser!

M. Gambetta prépare à son profit l'ère des candidatures officielles. Espérons que le pays, averti, saura déjouer les calculs génois de l'aspirant à la dictature, et qu'il affirmera son profond dégoût et pour les exploiters de République et pour la République elle-même.

Faire servir la France de champ d'expérience aux cauteleuses intrigues de la bohème génoise, n'est-ce point un de ces scandales qui méritent un châtement solennel?

Le gouvernement paraît beaucoup regretter que le Sénat n'ait pas rejeté comme il y comptait la loi sur le colportage.

Il se trouve aujourd'hui complètement désarmé contre la production de toutes sortes de livres, de brochures, d'almanachs, qui vont envahir la province, et qui ne seront pas précisément en faveur de la République.

LES AMBASSADEURS DE LA R. F.

Lord Lyons, lisons-nous dans un journal anglais, a reçu du Foreign Office l'ordre de

vous avez de grands mots au service de vos idées arriérées: la conscience... le devoir... l'éternité!... Ne parlons donc plus de cette fantaisie. Emmeline a quinze ans, il est logique de la laisser suivre sa voie; le tort réel est de l'avoir choisie à mon insu.

Depuis cette mercuriale, nous avons gardé notre liberté; et, d'ailleurs, Emmeline a de moins en moins vécu près de sa mère.

Au retour de Saint-Petersbourg, sur un mot d'appel, je la conduisis à Paris tout un hiver. Une autre année, pendant quelques jours seulement. Étrange existence que nous menions alors, oubliées, presque inconnues dans l'appartement de la comtesse qui s'efforce, de temps à autre, de songer à Emmeline comme à un devoir désagréable. Les visiteurs nombreux ne nous connaissent pas; les familiers de la maison voient à peine passer, au fond des pièces les plus désertes, l'ombre d'une jeune fille silencieuse. Il faudrait questionner les domestiques pour savoir que M^{lle} la comtesse reçoit, de loin en loin, quelque « parente » de province et sa gouvernante.

La pauvre Madame, avec sa passion des plaisirs et son amour de jeunesse éternelle, s'imagine éloigner les années en éloignant l'enfant qui les lui rappelle. Elle est si naturellement frivole, qu'elle ne raisonne sûrement pas ses impressions, et n'a peut-être aucun soupçon de l'odieuse de ses actes.

Elle va où le vent de la vanité la porte. Il faut

demander au gouvernement français des explications au sujet de l'attitude de M. Fournier à Constantinople vis-à-vis du représentant de la reine d'Angleterre.

M. Fournier, dont on connaît le caractère peu mesuré et dont les intempérances de langage sont proverbiales dans la diplomatie européenne, vient, paraît-il, de nous créer de nouvelles difficultés avec le gouvernement anglais.

D'ailleurs, dès son arrivée à Constantinople, M. Fournier a trouvé habile de se mettre mal avec l'ambassadeur anglais, et cette hostilité est arrivée depuis quelques mois à l'état aigu.

Le *Nouvelliste* de Rouen signale un incident qui a marqué la séance solennelle de rentrée des établissements d'instruction publique de Rouen.

On comptait parmi les assistants le cardinal archevêque de Rouen; le général Borel, commandant le 3^e corps d'armée; le secrétaire général de la Seine-Inférieure; le maire de Rouen; tout le haut personnel de l'instruction à Rouen et un grand nombre de notabilités.

M. Lefort, professeur à l'école supérieure des sciences et des lettres, prononçait le discours d'usage et traitait de la géographie.

Parlant des différents systèmes de colonisation, il a émis certaines appréciations inconvenantes et injustes sur le rôle du catholicisme dans les colonies françaises et espagnoles.

S. E. le cardinal archevêque de Rouen n'est alors levé et, suivi de M. l'abbé Delahaye, vicaire général, il a quitté la salle, après avoir salué les autorités qui l'entouraient.

M. Lefort a continué son discours, dont la péroraison a été la critique virulente des régimes précédents et l'éloge du régime actuel.

Certains conseils municipaux se soucient fort peu des engagements pris par leurs devanciers et sautent à pieds joints par-dessus les conditions apportées aux donations faites en faveur des villes. Malheureusement pour eux, les héritiers des donateurs ne sont pas disposés à laisser ainsi violer les dernières volontés de leurs parents et à céder aux fantaisies radicales de quelques évergumènes.

A ce sujet, voici ce que nous lisons dans le *Mémorial d'Amiens*:

« Nous avons fait savoir à nos lecteurs que le conseil municipal d'Amiens avait, par délibération du mois de septembre dernier, décidé que l'école de la paroisse Saint-Germain, qui était depuis longues années sous la direction des Frères de la Doctrine chrétienne, serait à l'avenir dirigée par des instituteurs laïques, et que, par arrêté préfectoral du 19 du même mois, des instituteurs laïques ont été nommés à cette école en remplacement des congrégations.

Or, il faut savoir que, dans le courant de l'année 1834, M^{lle} la baronne de Morgan

de Belloy et ses cinq enfants ont fait donation à la ville d'Amiens d'une somme de 20,000 fr. pour les hospices, et d'une autre somme de 20,000 fr. destinée à la construction d'un bâtiment sur la paroisse Saint-Germain, devant servir tout à la fois et à une école qui serait dirigée à perpétuité par les Frères de la doctrine chrétienne, et à une salle d'asile pour les enfants de la paroisse.

Cette donation faite par acte notarié des 22 et 23 novembre 1834 a été acceptée par la ville d'Amiens dans un autre acte notarié du 11 novembre 1835, avec engagement d'exécuter toutes les clauses et conditions de cette donation.

Cette somme de 20,000 fr. a servi à la construction de l'école avec salle d'asile de la paroisse Saint-Germain.

Le conseil municipal actuel, qui a renvoyé les Frères de cette école pour y substituer des laïques, méconnaît évidemment les engagements qu'il est tenu d'exécuter au nom de la ville.

Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre à l'instant que, conformément à la loi, les donateurs viennent de présenter un mémoire à M. le préfet, où ils annoncent l'intention d'actionner la ville, afin de la contraindre à exécuter ses engagements, et, à défaut par elle de ce faire, s'entendre condamner à payer annuellement la somme qui sera reconnue nécessaire pour la tenue d'une école dirigée par les Frères, sur la paroisse Saint-Germain.

Nous désirons savoir ce que l'administration municipale répondra à une semblable demande. Les engagements pris par la ville sont formels et incontestables. Toutes les administrations précédentes les ont ponctuellement exécutés depuis quarante-cinq ans.

L'Union de Vaucluse dit à propos des tournées de M. Marius Topin, ancien receveur de l'enregistrement à Aigues-Mortes, aujourd'hui inspecteur général des bibliothèques sociales:

« M. Marius Topin se montre d'une très-grande sévérité pour les bibliothèques qui ont des livres contre la Révolution française; la moindre motion anti-révolutionnaire sur le frontispice d'un ouvrage ou sur une page de catalogue a le don d'agacer ses nerfs et d'exciter sa bile. On dit aussi qu'il recommande partout les œuvres de Mignet. Prenez mon ours! parbleu! l'académicien Mignet est son oncle! »

Notre confrère rappelle avec à propos que M. Marius Topin a été un des collaborateurs du *Correspondant*, ce qui n'indiquait pas des opinions antireligieuses et républicaines. Il ajoute qu'il a été aussi orléaniste et bonapartiste.

M. Marius Topin a un caractère accommodant. Il sait plier vis-à-vis de tous les pouvoirs et ne rompt, paraît-il, qu'avec ses convictions quand celles-ci deviennent gênantes. Soyons justes: il est le modèle des parfaits neveux.

Emmeline est résignée. Voilà, monsieur, toute son histoire. Vous êtes l'ami de mon frère, vous deviez la savoir pour ne pas vous ébahir de ce que vous voyez ici. La chère fille ne vous l'eût point racontée de cette manière, tant elle est habile à excuser sa mère; moi, je n'ai pas tant de scrupules, et d'ailleurs cela soulage de dire enfin la vérité quand on se sent écouté avec sympathie.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENROUX.

La librairie A. MARESCQ aîné, 20, rue Soufflot, vient de mettre en vente: *les Constitutions de la France*, par M. FAUSTIN-ADOLPHE HELLE. Ce beau travail, aujourd'hui terminé et réuni en un gros volume in-8° de près de 1,500 pages, offre au lecteur toute notre histoire constitutionnelle, depuis la convocation de l'Assemblée constituante de 1789 jusqu'au vote des lois constitutionnelles de 1875. Ce livre, qui contient un commentaire politique et historique, s'adresse notamment aux hommes publics, aux fonctionnaires, à tous ceux à qui le pays, dans son ensemble ou dans une de ses fractions, a remis le dépôt de ses droits ou de ses intérêts.

M. Tirard condamné par lui-même.

M. Tirard, ministre du commerce, a écrit à la chambre de commerce du Havre une lettre qui est la plus sanglante critique qui ait jamais été faite de sa politique économique.

La chambre de commerce du Havre, sans songer à mal peut-être, avait écrit à M. Tirard pour lui demander quel était le régime douanier applicable à l'entrée de nos produits en Allemagne.

Et M. Tirard a répondu en ces termes:

« Paris, le 24 novembre 1879.

Monsieur le président,

Par lettre du 18 de ce mois vous m'avez demandé, au nom de la chambre de commerce du Havre, de vous donner des éclaircissements sur la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne, au point de vue des traités de commerce et du régime douanier applicable à nos produits, à leur importation dans le pays.

Depuis 1870, l'Allemagne n'est plus liée envers la France que par le traité de paix de Francfort, dont la durée n'est pas limitée et dont l'article 41 nous garantit, en matière de douane et de navigation, le traitement de la nation la plus favorisée. Mais les divers traités conclus par l'Allemagne avec d'autres puissances sont tous expirés aujourd'hui, à l'exception de celui de la Belgique, qui ne stipulait un régime de faveur que pour un petit nombre d'articles (*houille et coke, allumettes chimiques, farines et grains, fils de lin et de chanvre écrus, verre blanc et de couleur, peaux pour gants et peaux teintes et vernies*) et qui lui-même expire le 31 décembre prochain. Il en résulte qu'à partir du 1^{er} janvier 1880 tous nos produits, sans exception, seront soumis, à leur entrée dans l'empire allemand, aux droits établis par le nouveau tarif général du 15 juillet 1879.

TIRARD.

Nous avons dit, nous-même, bien souvent que l'Allemagne, débarrassée de tous ses traités de commerce, allait nous appliquer son tarif général, son tarif prohibitif, pour la plupart des articles, à partir du 1^{er} janvier prochain. La frontière allemande nous sera fermée, et la nôtre restera ouverte.

M. Tirard le savait et il l'apprend à la Chambre de commerce du Havre, qui n'aurait pas dû l'ignorer.

C'est donc en parfaite connaissance de cause que M. Tirard a demandé au Parlement de l'autoriser à proroger nos traités de commerce avec l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, la Belgique, la Russie et la Hollande, traités qui expiraient le 31 décembre et qui, ayant été prorogés, assurent à l'Allemagne le bénéfice de notre tarif conventionnel, alors qu'elle nous appliquera son tarif général, puisqu'elle a trouvé le moyen de s'affranchir de l'article 41 du traité de Francfort en ne renouvelant ses traités avec aucune des six puissances mentionnées dans ledit traité de Francfort.

On a fait, par conséquent, le jeu de l'Allemagne en prorogeant nos traités de commerce et on a mis nos adversaires de 1870-71 en mesure de fermer leurs portes à nos produits sans qu'il nous soit possible d'user de représailles.

Quand donc nos gouvernants s'apercevront-ils qu'ils nous condamnent à être les dupes, non-seulement de l'Angleterre, de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie, en persistant dans la politique économique de 1860, mais les dupes de l'Allemagne qui nous applique son tarif général pendant que nous sommes assez naïfs pour nous mettre dans le cas de ne pouvoir lui appliquer que notre tarif *minimum*, notre tarif conventionnel?

Mais voici qui donne une idée de l'incurie de notre gouvernement dans les questions économiques. Il paraît que nous avons négligé de dénoncer régulièrement notre traité de commerce avec les Pays-Bas, comme nous avions dénoncé tous les autres. Lors donc qu'on s'est adressé au cabinet de La Haye pour lui demander de proroger son traité dans les conditions de la loi du 4 août, c'est-à-dire pour une période de six mois à partir de la promulgation de notre tarif général, le gouvernement néerlandais a répondu qu'il n'avait pas à renouveler ce traité puisque, n'ayant pas été dénoncé, il se continuait par tacite reconduction.

Nous ignorons si cette prétention est fondée et si il est vrai que le gouvernement fran-

mais n'a pas repris sa liberté d'action vis-à-vis de la Hollande, par un oubli des plus regrettables. Toujours est-il qu'il faut se hâter de réparer cet oubli et qu'il est essentiel de dénoncer le traité franco-hollandais avant le 31 décembre, faute de quoi notre tarif général serait promulgué en vain. Nous serions, en effet, liés vis-à-vis de l'Allemagne aussi longtemps qu'existerait le traité franco-néerlandais, puisque la Hollande figure parmi les six puissances mentionnées dans l'article 11 du traité de Francfort.

Il n'y a plus un instant à perdre : adoptons une politique économique nationale. Si notre propre intérêt n'est pas assez puissant pour nous engager dans cette voie, que du moins les souvenirs de 1870-71 nous débarrassent de toute velléité de faire à une puissance quelconque des concessions douanières dont l'Allemagne profite tout en nous appliquant son tarif général.

(Le Soleil.)

Chronique militaire.

Des indications souvent erronées, concernant les appels des réservistes, ont jeté l'incertitude parmi un grand nombre d'hommes, appartenant à cette partie de l'armée.

Voici, pour une période de quatre années, à compter de l'année 1880, quelles seront les classes des réservistes exercées :

En 1880, les classes 1871 et 1873 ;

En 1881, les classes 1872 et 1874 ;

En 1882, les classes 1873 et 1875 ;

En 1883, les classes 1874 et 1876.

Et ainsi de suite, régulièrement, toutes les classes étant, à partir de l'année 1880, convoquées dans la deuxième et la quatrième année de leur temps de réserve.

L'Armée française assure que sous peu de jours un nouveau décret, faisant suite à celui qui est relatif aux comités de l'infanterie et de la cavalerie, portera réorganisation de conseil supérieur de la guerre. Le conseil serait présidé par le Président de la République et se composerait, en outre des présidents du Sénat et de la Chambre des députés, des ministres de la guerre et de la marine, des présidents des comités d'armes et de quelques autres hauts fonctionnaires.

Il s'agit question de donner aux régiments de cavalerie des avant-garde de sapeurs ; mais il ne faut pas s'imaginer des soldats barbus avec un bonnet à poils et un tablier de cuir blanc.

Les besoins actuels d'une armée en campagne ne sont plus en rapport avec l'ancien outillage.

Les sapeurs seraient à cheval (prêts à précéder les régiments de cavalerie toujours en avance des troupes de combat), pour détruire avec une grande rapidité les obstacles ou, au besoin, pour en construire aussi vite, en cas de retraite.

Les uns porteraient des pioches, d'autres des haches, ceux-ci des instruments destinés à couper des fils de fer, ceux-là des scies de toutes les dimensions. Il y aurait des tarières, des mètres articulés, des coupe-perets, des cordeaux, etc. Il y aurait aussi, pour la destruction des voies ferrées, des instruments spéciaux et des engins explosifs. Les choses seraient disposées pour que tout cela fût porté à la selle.

Les républicains, qui touchent à tout avec l'intelligence et le discernement que l'on sait, ont rêvé une nouvelle organisation de la musique militaire. Voici la statistique actuelle de ce corps pour l'infanterie :

De 40 musiciens et 15 élèves pour les 153 régiments d'infanterie, on arrive à un total de 8,415. Si l'on ajoute 9 élèves musiciens auxiliaires, on arrive à une force instrumentale de 9,792 musiciens.

Les tambours et clairons forment un chiffre de 8,976.

Les dépenses inscrites au budget pour les musiques militaires d'infanterie s'élèvent à 4,773,736 fr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier soir, malgré 12 degrés de froid, la Favorite avait attiré un public nombreux. M^{lle} Reggiani, M. Rougé et M. Gené ont été vivement applaudis et rappelés par la salle

entière. A certains passages, de véritables orations ont été faites au roi Alphonse, à Léonor et à Fernand. Depuis longtemps peut-être, il est vrai, l'œuvre de Donizetti n'avait été si brillamment interprétée à Saumur.

La prochaine représentation se composera de *Charles VI*, le grand opéra d'Halévy, paroles de Casimir Delavigne. Ce sera un nouveau triomphe pour M^{lle} Reggiani et M. Rougé.

Espérons que cette fois la température sera moins rigoureuse.

LA TEMPÉRATURE.

Le froid devient de plus en plus intense. Cette nuit, le thermomètre est descendu à 15 degrés. Aujourd'hui, à midi, il est à 8 degrés.

La Loire charrie des glaçons qui occupent la largeur de un et deux arches, et d'un jour à l'autre on s'attend à la voir prise complètement.

Les journaux de ce matin nous annoncent que Paris commençait à peine à se débarrasser de la couche de neige qui le recouvrait, lorsqu'une nouvelle avalanche est venue de nouveau revêtir les rues et les places d'un épais manteau blanc. Pendant dix heures, la neige n'a cessé de tomber et les voies sont de nouveau encombrées.

Les chutes de chevaux et les embarras de voitures ont été nombreux. Les accidents de personnes ont été malheureusement aussi très-fréquents. Les riverains croient faire pour le mieux en cassant la couche de neige durcie qui recouvre les trottoirs, et ils n'aboutissent qu'à augmenter le nombre des chutes. Il est difficile, en effet, de se tenir debout sur ces dalles glissantes, lorsqu'on vient de traverser une rue et que la neige s'est accumulée sous les semelles des bottines.

Lundi, à onze heures du soir, le thermomètre marquait 15 degrés au-dessous de zéro ; dans la matinée, le thermomètre de l'observatoire météorologique de Montsouris était descendu à 18 degrés, et hier matin (mardi), à 6 heures, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier au Palais-Royal marquait 19 degrés au-dessous de zéro.

Cette température polaire et l'abondance des neiges rendent l'approvisionnement de Paris très-incomplet et très-incertain. Le lait et les légumes verts manquent en grande partie, mais ce qu'il y a le plus à craindre, c'est la pénurie de combustible. A la Compagnie parisienne du gaz, malgré toutes les instances du public, on ne promet pas les livraisons de coke avant dix jours.

Les lignes télégraphiques de la Bretagne sont considérablement éprouvées ; 800 poteaux ont été renversés.

Le thermomètre marquait à Nantes, lundi matin, 16 degrés au-dessous de zéro.

La Loire est prise de Nantes à la mer.

Il y a quatre centimètres de neige à Marseille et il dégele à Londres.

A Arcachon, il y a eu 20 degrés de froid.

On nous signale de Lille une grande quantité d'accidents causés par la neige et le froid. Nombre de personnes dans le Nord et le Pas-de-Calais sont mortes ou ont failli mourir gelées.

Nous recevons d'Autriche la dépêche suivante :

« Buda-Pesth, 8 décembre.

» Les grands amas de neige et les pluies de la semaine dernière ont causé des inondations en plusieurs endroits. Le Keres a débordé à Grosswardein. L'eau s'est élevée, pendant une demi-journée, à une hauteur de cinquante centimètres, dans une partie de la ville.

» Tout danger est écarté depuis hier.

» Les eaux du Keres blanc et du Keres noir sont très-grosses. Plusieurs digues sont rompues. Quelques localités sont inondées par le Maros et le Samos.

» Le Samos a débordé en Transylvanie. »

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« New-York, 8 décembre, 7 h. matin.

» Une perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant celles de la France, entre le 11 et le 13. — Elle sera accompagnée de pluies et peut-être d'éclairs, et sera suivie de neiges et de bourrasques du sud inclinant au nord-ouest. »

Après une cruelle maladie de quelques jours seulement, M. Coutant, curé d'Allonnes, vient d'être enlevé à l'affection de ses

paroissiens qui pleurent en lui un homme bienveillant, un bon conseil, un consolateur, une âme généreuse sous tous rapports. Sa mort a causé un deuil général. On se souviendra longtemps des manifestations dont son enterrement a été l'occasion, et du touchant spectacle qu'a donné la paroisse en cette circonstance.

Son corps est resté exposé dans une chapelle ardente ; pendant deux jours elle n'a pas cessé de recevoir de nombreux visiteurs qui venaient prier auprès de sa dépouille mortelle. A l'enterrement, toute la paroisse était sur pied. Malgré le froid, la neige et la rigueur de la saison, plus de deux mille personnes de tous rangs, de toutes conditions, du bourg et de la campagne, se sont réunies pour lui rendre les derniers devoirs, et l'éloge du défunt était sur toutes les lèvres ; riches et pauvres, grands et petits, croyants et indifférents, athées mêmes, se montraient unanimes dans leurs témoignages non équivoques de sympathie, d'estime et de regrets pour le vénérable prêtre que la paroisse perdait.

Avant que le corps ne s'éloignât pour toujours du sanctuaire où M. Coutant avait évangélisé si longtemps cette population, M. le curé de Neuillé a voulu entretenir quelques instants l'assistance de celui que tous pleuraient. Il n'a pu faire son éloge sans rendre un témoignage public à la paroisse qui se montrait, par son attitude respectueuse et recueillie, reconnaissante pour son pasteur, et digne de la longue carrière de dévouement et de charité inépuisable de M. Coutant.

ANGERS.

Le verglas continue à occasionner des accidents à Angers. Dans la rue du Mail, une femme a fait une chute et s'est cassé la jambe. Sur le boulevard du Haras, M^{lle} Rouzière est également tombée et s'est fait une grave entorse à la jambe droite. Un cordonnier du nom de Noël Lepron, habitant Rezé et de passage à Angers, s'est cassé la jambe.

Ce matin (mardi), à sept heures, le thermomètre marquait à Angers 14 degrés au-dessous de zéro.

La Maine est complètement prise par la glace, et une foule de patineurs prennent leurs ébats en amont et en aval des ponts.

(Etoile.)

Dans son audience de samedi dernier, le tribunal correctionnel d'Angers a jugé le nommé Dussac, facteur rural, accusé de détournements.

Dussac a été condamné à six mois de prison.

Publications de mariage.

Eugène Rouiller, menuisier, de Saumur, et Léonie-Anne Lambert, sans profession, de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Eugène-Louis Viot, gargon meunier, de Saumur, et Françoise Foucault, couturière, d'Artenay.

Faits divers.

Prévost, l'ex-agent de police de Paris et l'assassin du bijoutier Lenoble et d'Adèle Blondin, a comparu lundi devant la cour d'assises de la Seine.

Prévost a été condamné à mort.

Le zouave Joseph Roussel, qui, devant Constantine assiégée, sauva la vie au général de La Moricière enseveli sous les décombres, est mort à l'hôpital d'Avignon.

Il était âgé de soixante-huit ans et demeurait dans ces derniers temps à Montfaret.

Il lègue une somme de 700 francs à l'hôpital.

Le théâtre de Besançon vient d'être incendié ; le feu a pris dans une annexe du théâtre consacrée au foyer de la danse et au cabinet du directeur, par une cheminée qui se trouvait, contrairement aux règlements de la police municipale, en contact immédiat avec la charpente.

C'est le concierge du théâtre, M. Collot, qui, ayant remarqué qu'une fumée épaisse envahissait la salle où se faisait les préparatifs de la représentation, a donné l'alerte. Déjà les portelles de la toiture prenaient feu sous leur couvercle de zinc.

Grâce à ses efforts et à ceux des machinistes, par lui requis, la salle de spectacle a pu être préservée d'un désastre complet et d'autant plus certain que le grill en bois au travers duquel passent les cordages des décors se trouvait à deux ou trois mètres de la partie du faite embrasée.

Cette alerte a permis de constater le mauvais état du matériel de sauvetage du théâtre. On a pu réunir juste cinq seaux à incendie pour tout bien.

UN REMÈDE BON MARCHÉ. — Prendre deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment de chaque repas, dans les cas de rhume, toux, bronchite, catarrhe, phthisie, et, en général, dans tous les cas d'affection des bronches et des poumons.

Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, ce qui rémet le prix du traitement à dix ou quinze centimes par jour, et dispense d'employer pâtes, sirops, lisanes.

NOMBREUSES IMITATIONS. — Exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (10)

PHYLLOXERA.

VIENT DE PARAÎTRE : *Danger du sulfure de carbone. Efficacité des engrais minéraux et végétaux mélangés. Moyens précis de leur emploi*, par J. P. MAZAROU. On communique gratuitement cette brochure (avec les autres du même auteur) au bureau du journal, et on l'adresse franco contre l'envoi d'un franc en timbre-postes à M. Mazarou, 94, boulevard Richard-Lenoir, à Paris. Nous recommandons vivement cette brochure aux viticulteurs, auxquels elle enseigne la pratique précise du seul moyen qui existe pour reconstituer les territoires viticoles épuisés et par conséquent anéantir les Phylloxeras.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à me plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué. La Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue de Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BÉSSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

